

Bilan de la concertation

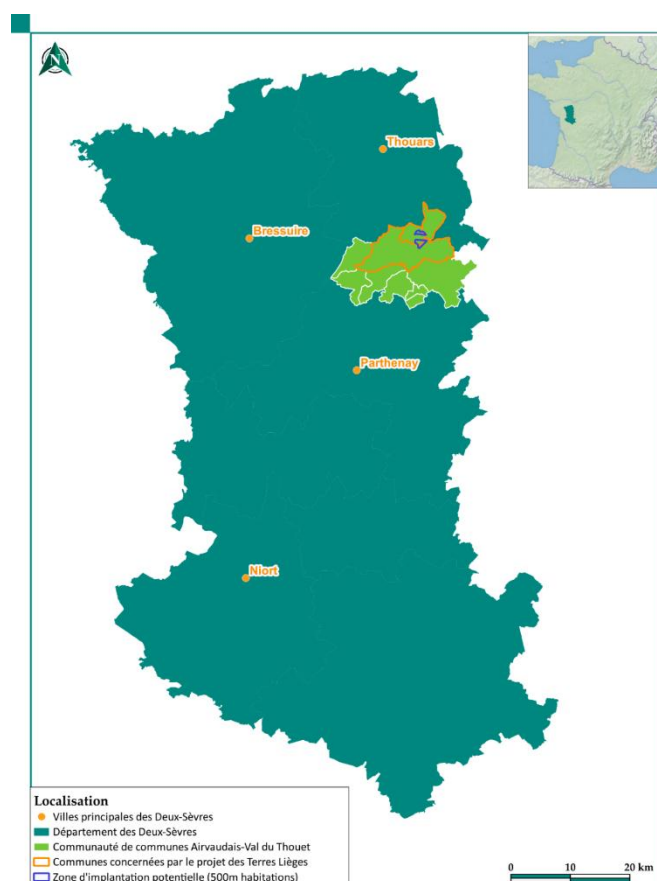
Ferme éolienne des Terres Lièges SAS

Département des Deux-Sèvres (79)

Communes d'Availles-Thouarsais et Airvault

Depuis les premières démarches engagées autour du projet éolien des Terres Lièges, plusieurs temps d'information et d'échanges ont été organisés avec les habitants, les élus, les propriétaires-exploitants, les acteurs locaux et les services de l'État.

Cette synthèse présente de manière simple la façon dont le dialogue a été conduit, les outils mis en place, les principales questions exprimées et les suites données tout au long de l'avancement du projet.



La concertation en bref

Un dialogue mené à plusieurs étapes et sous plusieurs formes

La concertation autour du projet éolien des Terres Lièges s'est construite dans la durée. Elle a combiné des échanges de proximité, des temps d'information ouverts au public, des rencontres avec les élus, des échanges avec les propriétaires-exploitants, une information accessible en continu en ligne et les retours des services instructeurs sur la première version du projet refusé pour permettre de développer un second projet amélioré.

L'objectif de cette démarche était double :

- Informer de manière progressive sur le projet et son avancement ;
- Permettre au territoire de poser des questions, d'exprimer ses points d'attention/recommandations et de suivre les prochaines étapes.

Synthèse concertation
Ferme éolienne des Terres Lièges

Depuis 2024, en
2025 et 2026

1

Site internet
dédié au projet

3

Bulletins d'information
distribués aux habitants
entre 2025 et 2026

6

Réunions avec les élus des
communes (dont Conseil
Municipal et comité de projet)

2

Expositions
publiques et
ateliers scolaires

1 action de porte à porte sur 2 jours

110 bulletins distribués

39 personnes rencontrés

2 commissions
éoliennes
1 comité de
projet

Dispositif ORFE
proposé aux
riverains

Opération Réduction
Facture d'Électricité

Proposition d'entrer
au capital pour les
communes et EPCI
d'implantation

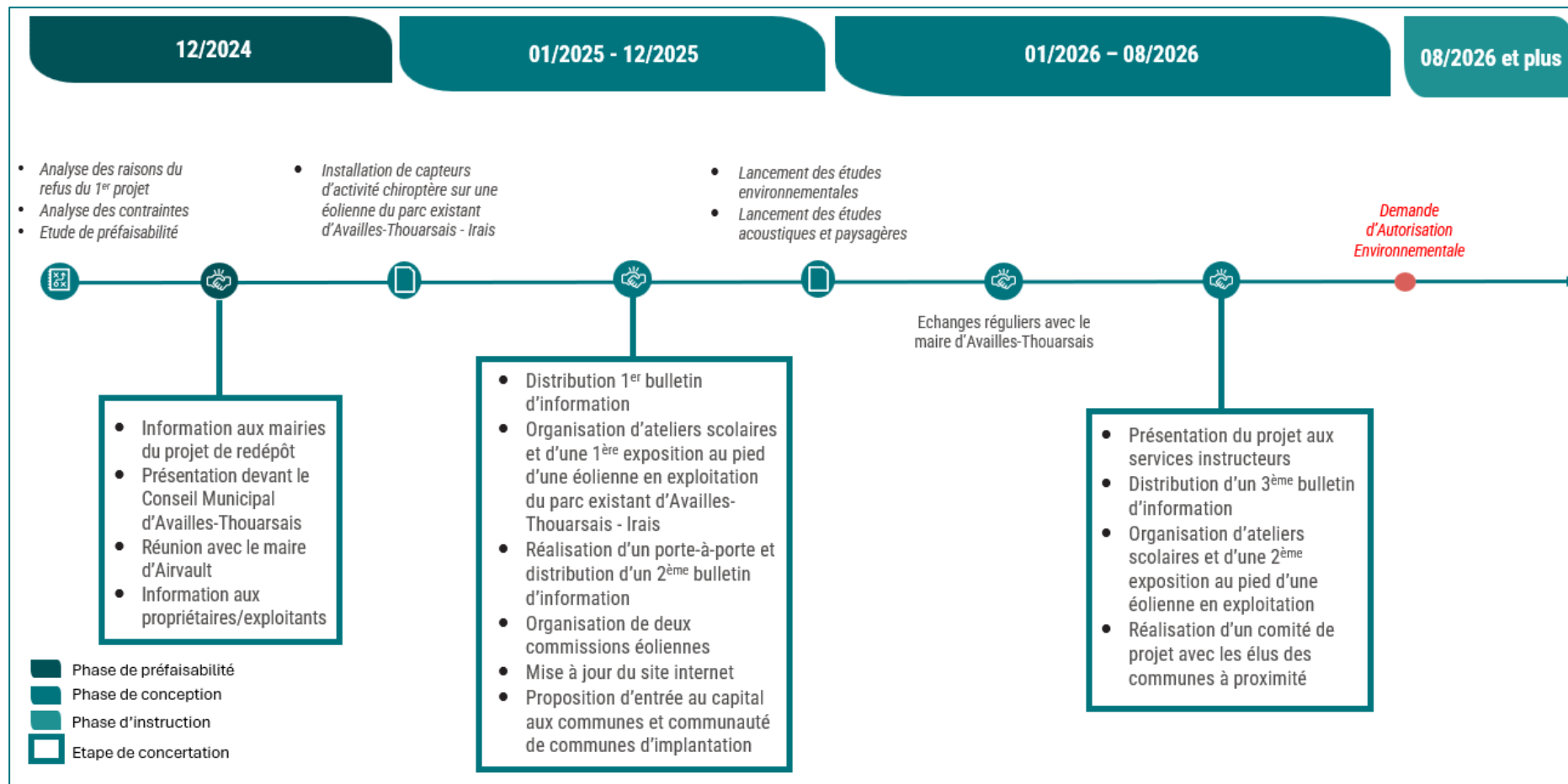
Les grandes étapes du dialogue depuis 2024

Le dialogue autour du projet ne s'est pas limité à un seul moment d'information. Il s'est construit progressivement, à mesure de l'avancement des études et de la définition du projet.

Il est à noter que le projet des Terres Lièges est un re-dépôt : un premier projet de 6 éoliennes avait déjà été proposé à la préfecture en 2018 et avait été refusé en 2020 pour des motifs qui ont été pris en compte dans ce nouveau projet.

La chronologie et les actions présentées ci-après ne présentent que les actions réalisées lors du développement du nouveau projet des Terres Lièges et commence donc en décembre 2024, lors du lancement des nouvelles études environnementales. Il est à noter que plusieurs échanges ont eu lieu avec les élus avant le lancement de ces nouvelles études, notamment le maire d'Availles-Thouarsais en octobre 2024.

Cette chronologie montre une volonté d'informer à plusieurs moments clés, avec des formats complémentaires et des occasions répétées d'échanges.



Informers les habitants tout au long de l'avancement du projet

Une information régulière, simple et progressive

Pour permettre à chacun de suivre l'avancement du projet, plusieurs outils d'information ont été mobilisés au fil du temps.

Trois bulletins d'information ont été diffusés ; ils ont permis de présenter l'existence et la renaissance du projet, les études en cours, les étapes à venir, les temps d'échange proposés au public ainsi que les éléments d'information utiles pour comprendre l'évolution du dossier.

- ✚ Le premier bulletin a été diffusé en juin 2025. Il avait pour but d'informer les riverains du lancement de nouvelles études sur le projet tout en les invitant à l'exposition de juin 2025 et a été distribué sur l'ensemble des communes d'Airvault, d'Availlles-Thouarsais et d'Irais fin mai 2025.
- ✚ Le deuxième bulletin a été diffusé en octobre 2025 lors de la campagne de porte-à-porte sur l'ensemble de la commune d'Availlles-Thouarsais afin d'expliquer l'avancement du projet tout en recensant les riverains intéressés pour participer à une commission éolienne.
- ✚ Enfin le troisième bulletin a été distribué en mai 2026 pour communiquer à nouveau sur l'avancement du projet en présentant notamment l'implantation retenue et en invitant les riverains à l'exposition de juin 2026. Ce bulletin a été diffusé fin mai 2026 dans l'ensemble des habitations d'Availlles-Thouarsais, du bourg d'Airvault ainsi que du bourg de Borcq-sur-Airvault.

En complément, un site internet dédié était déjà en ligne depuis le premier projet et a été mis à jour de façon régulière selon l'avancement du nouveau projet. Il permet de retrouver les principales caractéristiques du projet, de suivre son avancement et de consulter les documents d'information diffusés au cours de la concertation. L'existence de ce site internet était rappeler sur les bulletins d'informations.

Un site internet dédié au projet

Un site internet dédié au projet a été mis en ligne au mois de février 2025. Ce site permet de prolonger l'information dans le temps. Il offre un point d'accès permanent aux contenus déjà partagés localement, notamment les bulletins d'informations (cf. partie suivante).

<https://parc-eolien-grandes-versannes.fr>

VOLKSWIND
Apxo Group

Le Projet Étapes Études Chiffres Clés Actualités et Documents L'Énergie Éolienne Contact

Ferme éolienne des Terres Lièges

Bienvenue sur le site officiel du projet de parc éolien des Terres Lièges

Découvrir le parc

Le projet éolien

Le projet éolien de la Ferme éolienne des Terres Lièges est situé sur les communes de Availles-Thouarsais et Airvault, dans le département des Deux-Sèvres (79). La zone de projet est localisée à environ 22 kilomètres au nord-est de Parthenay et 27 kilomètres à l'est de Bressuire, dans un paysage de plaine agricole.

La topographie du site est assez peu élevée, avec une altitude maximale au sol de 125 mètres. Le secteur d'étude bénéficie d'un potentiel éolien intéressant, caractérisé par des vents réguliers et suffisants pour envisager la production d'électricité verte dans des conditions optimales.

Le projet de la Ferme éolienne des Terres Lièges est une refonte d'un projet déposé auprès de l'administration en août 2018 et refusé par cette dernière en mars 2020 après une enquête publique favorable.

Nous avons souhaité repenser ce projet en redéfinissant la zone d'étude et en prenant en compte les points soulignés par l'administration lors du premier dépôt. Dans ce cadre, des études environnementales, paysagères et acoustiques vont être nouvellement réalisées.

Le site a été choisi dès 2017 après une analyse approfondie des critères techniques, environnementaux et sociaux. Ce site s'inscrit dans la continuité du parc éolien en exploitation d'Availles-Thouarsais - Irais, ce qui permet d'éviter le mitage des espaces ruraux.

L'analyse préliminaire a confirmé que la zone ne présente aucune contrainte réductrice. La zone d'étude a été définie à partir d'une distance de 500 mètres aux habitations et en prenant en compte les routes départementales, les zones naturelles d'intérêts faunistiques et floristiques, ainsi que les éoliennes en fonctionnement et autorisées. La taille de la zone permettra de proposer une implantation favorisant la distance de retrait vis-à-vis des habitations.

Cartographie des contraintes

Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Cette information régulière a été pensée pour éviter un dialogue limité à un seul rendez-vous, et permettre au contraire un suivi dans la durée. Sur ce site internet, différents supports sont téléchargeables, notamment le kakémono présentant des photomontages (exposition de juin 2026) pour que les riverains puissent visualiser l'insertion de ces 4 nouvelles éoliennes dans le paysage ou encore les informations présentées aux élus durant le comité de projet afin d'apporter le même niveau d'information à tous.

Les bulletins d'information

Bulletin n°1, distribué en juin 2025

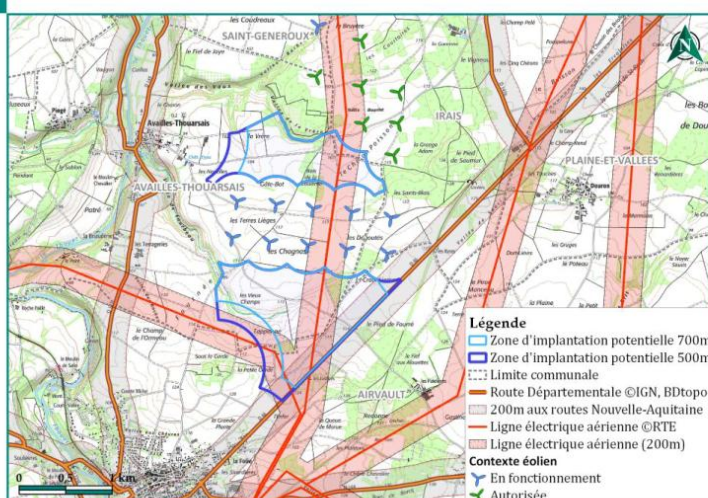
Projet de la Ferme éolienne des Terres Lièges

Communes d'Availles-Thouarsais et Airvault

VOLKSWIND
Axpo Group

Juin
2025

LA ZONE DU PROJET



- **Un site choisi avec soin**
Le site a été sélectionné en 2017 après une analyse approfondie, s'inscrivant dans la continuité du parc éolien d'Availles-Thouarsais - Irais.
- **Une zone dépourvue de contraintes**
L'analyse préliminaire a confirmé l'absence de contraintes rédhibitoires. La zone d'étude, définie à 500 mètres des habitations, prend en compte les routes départementales, les zones naturelles d'intérêts faunistiques et floristiques, ainsi que les éoliennes existantes et autorisées.
- **Un potentiel éolien prometteur**
Le site bénéficie de vents réguliers et suffisants pour envisager une production optimale d'électricité verte. Aussi, la taille importante de la zone permettra d'optimiser le recul vis-à-vis des habitations.
- **Contextualisation du projet**
Il s'agit ici d'une reprise du projet éolien des Terres Lièges initialement déposé en 2018 et refusé en 2020 après une enquête publique favorable. Nous avons redéfini la zone d'étude et proposerons une implantation qui intégrera les remarques de l'administration.

Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES
www.volkswind.fr

VOLKSWIND

Vos contacts priviliés

Antoine BORE
Chef de projets
Développement &
Concertation

Antoine.bore@volkswind.com
07 57 02 16 78

Marie ROMMEL
Cheffe de projets Etudes

Marie.rommel@volkswind.com
05 55 48 38 97

Félix RONCHARD
Chargé d'affaires

07 68 42 25 20
Felix.ronchard@volkswind.com

Retrouvez toutes les
informations du projet sur :



<https://parc-eolien-terres-lieges.fr/>

Exposition

Organisation d'une exposition, ouverte aux riverains et à l'ensemble des personnes qui souhaitent échanger sur le projet ou sur l'éolien en général, avec visite guidée du pied de l'éolienne !

Cette exposition se déroulera directement sur le parc éolien construit d'Availles-Thouarsais - Irais !

Rendez-vous au pied de l'éolienne E03 jeudi 19 juin 2025 de 17h à 20h

Sortie scolaire pédagogique

Suite à une demande d'animation sur l'énergie éolienne par des établissements scolaires alentours, nous organisons une journée d'ateliers pédagogiques au sein du parc éolien d'Availles-Thouarsais - Irais. Les élèves de l'école de Glénay et du collège d'Airvault pourront ainsi visiter le pied d'une éolienne et échanger avec les représentants de la société Volkswind sur le sujet de l'éolien.



Comité de suivi :

Votre participation est essentielle
Nous souhaitons que vous deveniez acteur de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction. Un comité de suivi, composé d'élus et de riverains volontaires, sera proposé dès la réception des premiers résultats des études. Ce comité accompagnera les choix techniques du projet. Vous pouvez y participer et devenir acteur de ce projet !



Transition et rénovation énergétique :

Un projet éolien va au-delà de l'implantation des éoliennes. Il s'agit d'une démarche de transition énergétique et de participation citoyenne, en cohérence avec les besoins du territoire.

Pour cela, Volkswind accompagne les démarches visant la diminution de la facture énergétique à travers différents dispositifs :

- Opération Réduction Facture d'Electricité (ORFE)
Chaque foyer situé à proximité du parc peut percevoir une aide financière annuelle
- Aide à la rénovation énergétique

Renseignez-vous auprès de nos référents sur site!

Imprimé par
Volkswind France
Crédits photos
Volkswind France

Ne pas jeter sur la voie publique

Les bulletins d'information

Bulletin n°2, distribué en octobre 2025

Projet éolien Des Terres Lièges

Communes d'Availles-Thouarsais et Airvault



Octobre
2025

Vous avez peut-être entendu parler du développement du projet éolien des Terres Lièges, en extension du parc éolien d'Availles-Thouarsais - Irais .

Parce que ce sujet touche à l'avenir de votre territoire, nous venons vous rencontrer en porte-à-porte, pour vous informer, vous écouter, et recueillir toutes vos questions et idées.

Marie ROMMEL
Cheffe de projet éolien

LE PROJET EN BREF

Où en est-on ?

Les études environnementales et paysagères sont en cours. L'étude acoustique débutera prochainement, en novembre ou décembre 2025.

Pourquoi ici ?

La zone d'étude, située sur les communes d'Availles-Thouarsais et Airvault, bénéficie d'un bon potentiel éolien et respecte les distances réglementaires vis-à-vis des habitations et des routes.

Quelles étapes à venir ?

Les études aboutiront, d'ici les prochains mois, à la finalisation de la conception du projet et à la définition de l'implantation. En parallèle, une concertation sera lancée afin de prendre en compte les réalités du territoire et les besoins locaux.

Comment s'informer ?

Laissez-nous vos coordonnées pour recevoir les prochaines informations, poser vos questions, ou **rejoindre la commission éolienne** si vous le souhaitez.



Vos contacts
priviliés



Antoine BORÉ

Chef de Projets
Développement
& Concertation
07 57 02 16 78

antoine.bore@volkswind.com

Félix RONCHARD

Chargé de
Développement
07 68 42 25 20

felix.ronchard@volkswind.com

Marie ROMMEL

Cheffe de Projets
05 87 75 01 21

marie.rommel@volkswind.com



©chateau-fort-manoir-chateau

©France-voyage

©Routard

Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges-Bellegarde
87100 LIMOGES
www.volkswind.fr

COMMENT PARTICIPER ?

En intégrant la COMMISSION EOLIENNE

Nous souhaitons constituer une commission éolienne ouverte à tous les habitants et spécifique au projet des Terres Lièges.



Son rôle :

- Participer à l'élaboration du projet (nombre d'éolienne, leur emplacement, leur hauteur et autres) ;
- Suivre l'avancement du projet et des études ;
- Relayer les questions et préoccupations de chacun ;
- Proposer des idées pour les éventuelles retombées locales ;
- Garantir la transparence et la diversité des points de vue.

Que vous soyez pour ou contre le projet, ou simplement curieux, votre participation est précieuse !

La première réunion de la commission éolienne pourrait se tenir la semaine du 10 au 15 novembre 2025, en fonction de vos retours !

En bénéficiant des mesures, proposées par Volkswind, liées à la transition et la rénovation énergétique

Un projet éolien va au-delà de l'implantation des éoliennes. Il s'agit d'une démarche de transition énergétique et de participation citoyenne. Volkswind accompagne les démarches visant la diminution de la facture énergétique à travers différents dispositifs :



Opération Réduction Facture d'Electricité (ORFE) : Chaque foyer situé à proximité du parc peut percevoir une aide financière annuelle



Aide à la rénovation énergétique : Remboursement partiel de travaux en faveur de l'environnement

Renseignez-vous auprès de nos référents !

Imprimé par
Volkswind France
Crédits photos
Volkswind France

Ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'INFORMATION

Ferme éolienne des Terres Lièges Communes d'Availlles-Thouarsais et Airvault



MAI
2026

ÉDITO

En juin 2025, suite à la distribution d'un flyer dans les boîtes aux lettres et à la réalisation d'une exposition au pied d'une éolienne du parc d'Availlles-Thouarsais - Irais, nous vous informons de notre volonté de redévelopper le projet éolien des Terres Lièges déposé en 2018 auprès de l'administration. De nouvelles études allaient être menées.

Aujourd'hui, ces études arrivent progressivement à leur terme. Elles ont notamment permis d'analyser la biodiversité, le paysage, l'acoustique, le cadre de vie et les usages locaux de votre territoire afin de concevoir un projet correspondant à un équilibre entre production d'énergie renouvelable et intégration du projet dans son milieu. Une commission éolienne, composée de riverains volontaires, s'est également organisée afin d'échanger sur l'implantation du projet.

Le projet, nommé Ferme éolienne des Terres Lièges, prévoit l'implantation de quatre éoliennes d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale.

Dans les prochains mois, une demande d'autorisation environnementale sera déposée en préfecture.

Les services de l'État examineront le projet de manière indépendante afin de vérifier qu'il respecte notamment l'environnement, la réglementation et le cadre de vie local. Une consultation publique sera ensuite organisée pour permettre aux habitants du secteur de formuler des observations sur ce projet. À l'issue de cette procédure, le préfet décidera d'autoriser ou non le projet.

Marie ROMMEL
Cheffe de projets



ACTUALITÉS DU PROJET

Exposition

Nous avons le plaisir de vous convier à une exposition publique afin de présenter le projet et de pouvoir échanger sur ses différents aspects de ce dernier.

Retrouvez-nous le mardi 2 juin 2026, de 17h à 20h au pied de l'éolienne E03 du parc d'Availlles-Thouarsais - Irais (voir plan ci-contre).

Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



PRÉSENTATION DU PROJET

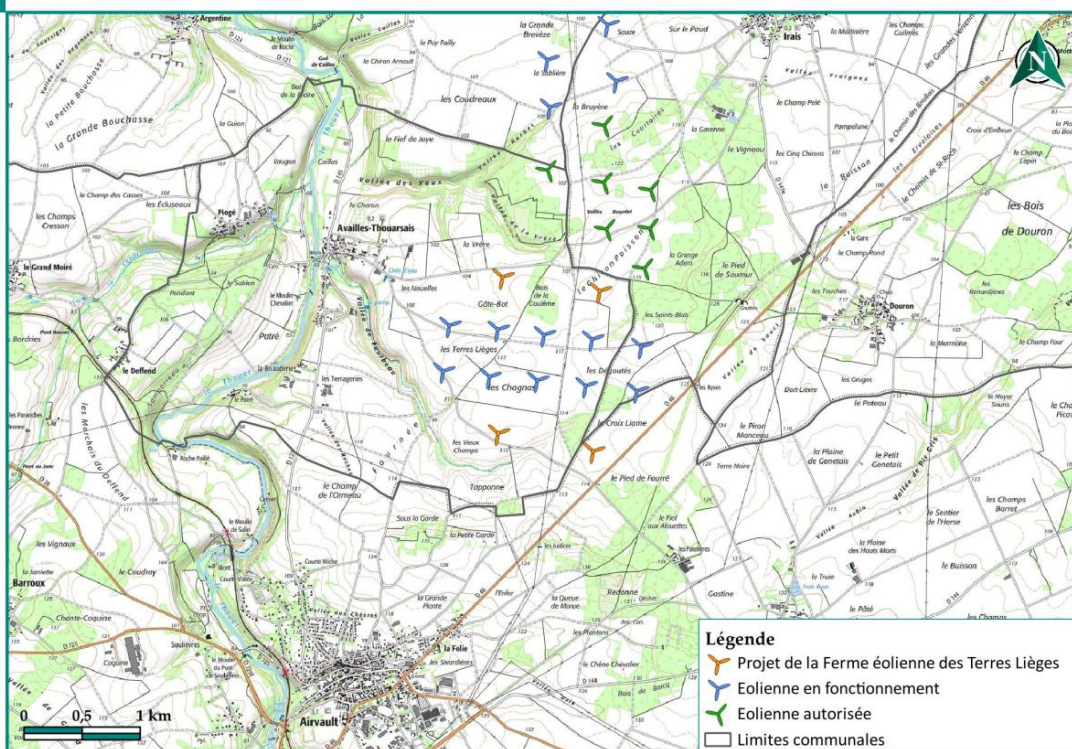
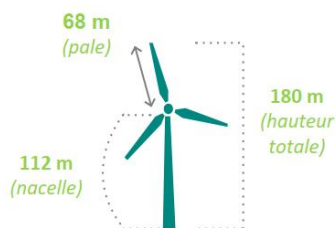
Implantation

4

Éoliennes (4,5MW ou 4,8MW unitaire)

18 à 19,2

MW puissance du projet



PRÉFAISABILITÉ

2023-2024



- Analyse des contraintes
- Information à la mairie du potentiel de la zone
- Études de préféabilité

CONCEPTION

2024-2026



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

INSTRUCTION

2026-2028



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Consultation Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

LES ÉTUDES

Environnementale



Le bureau d'études Altifaune a été missionné fin 2024 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Ces investigations environnementales se sont terminées en décembre 2025. Des études spécifiques sont toutefois toujours en cours.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.



Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Acoustique



Le cabinet EREA Ingénierie est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu à l'automne 2025 sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

Paysagère



Le cabinet d'études Epycart travaille depuis l'automne 2025 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties distinctes.

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet. S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



CONSTRUCTION

2029-2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTELEMENT

2050 ou +



- Remise en état du site



Volkswind France

Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97

Vos contacts privilégiés

Antoine BORÉ
Chef de Projets
Développement
& Concertation
07 57 02 16 78
antoine.bore@volkswind.com

Félix RONCHARD
Chargé de
Développement
07 68 42 25 20
felix.ronchard@volkswind.com

Marie ROMMEL
Cheffe de Projets
05 87 75 01 16
marie.rommel@volkswind.com

www.volkswind.fr

Imprimé par Volkswind France
Crédits photos Volkswind France

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous?

- Fin 2025, l'éolien a représenté 9,1% de la production électrique française. En 2030, il devrait représenter plus de 20% de notre production électrique. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 27% en 2025, pour un objectif de 40% en 2030.

Source : RTE, bilan électrique 2025 ; Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

- L'éolien était en 2025 la 2ème source d'électricité renouvelable la plus produite après l'énergie hydraulique

Source : RTE, bilan électrique 2025

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer 33 à 35 GW d'éolienne terrestre d'ici 2030. Au 31 décembre 2025, 24,1 GW ont été installés :



(*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2025 », et objectif PPE3 de 2026)

En région Nouvelle-Aquitaine, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre 4,5 GW. Au 31 décembre 2025, 2,11 GW ont été installés :



Dans le département des Deux-Sèvres (79), 601 MW étaient installés au 31 décembre 2025.

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axp, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 65 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1000 MW. L'entreprise compte plus de 110 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

Aller à la rencontre des riverains

Une démarche de proximité menée en porte-à-porte

Objectif de la démarche

Afin de diffuser l'information auprès d'un maximum de riverains, deux membres de Volkswind France, en charge du projet éolien des Terres Lièges, ont réalisé une opération de porte-à-porte les **8 et 9 octobre 2026 à Aailles-Thouarsais**.

À cette occasion, environ **110 bulletins d'information (n°2)** ont été distribués directement aux habitants rencontrés, ainsi que dans les boîtes aux lettres. Ce bulletin présentait les éléments essentiels du projet, détaillait l'offre **ORFE** (*Opération Réduction Facture d'Électricité*) et **ARP** (*Aide Renouvelable aux Particuliers*) que le porteur de projet souhaitait proposer aux riverains, et invitait également la population à participer à une commission éolienne organisée en **novembre et décembre 2025**.

Une démarche de proximité

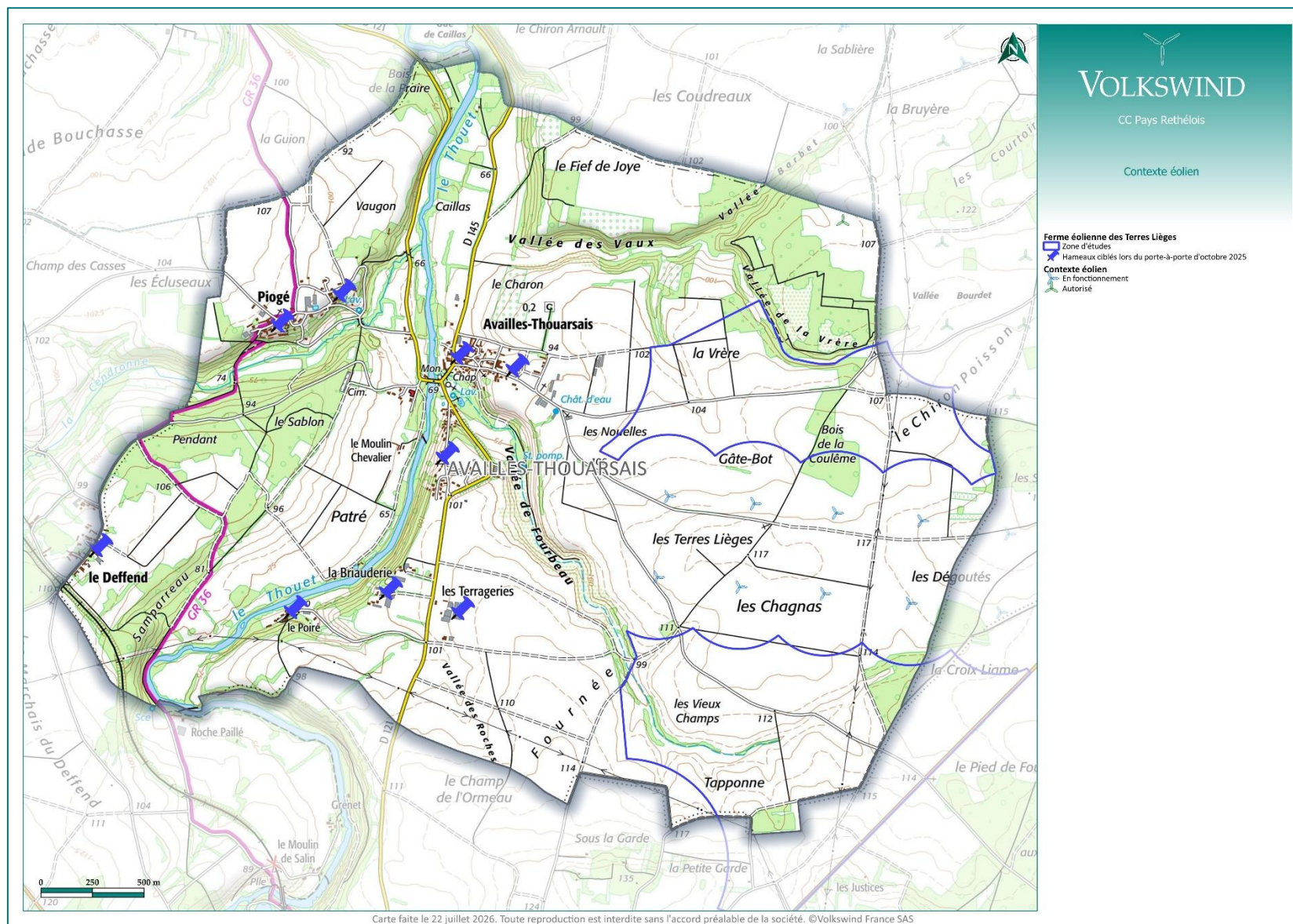
Cette action a permis d'aller directement à la rencontre des riverains, dans un cadre simple et direct, afin de recueillir leurs avis et leurs positions sur plusieurs sujets :

- **L'éolien en général**
- **Le projet éolien des Terres Lièges**
- **La mise en place de partenariats avec la population**, notamment via l'aide **ORFE**

Zone prospectée

La zone de prospection a été définie afin de représenter au mieux les avis des riverains les plus proches de la zone du projet. L'implantation du projet n'était pas encore connue au moment du choix de la zone prospectée mais reste parfaitement adaptée à l'implantation définie puisqu'elle concerne toute la commune d'Aailles-Thouarsais, c'est-à-dire l'ensemble du bourg d'Aailles-Thouarsais ainsi que ses cinq hameaux : « Piogé », « Le Deffend », « Le Poiré », « La Briauderie » et « Les Terrageries », comme l'indique la carte ci-dessous.

Au total, cela représente plus d'une centaine d'habitations auxquelles le porte-à-porte était destiné.

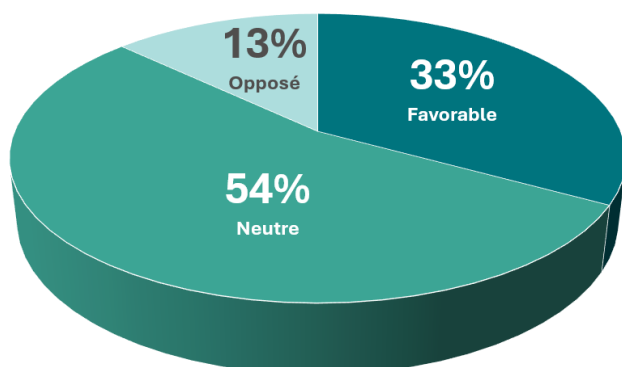


Lieux d'habitations ciblés par le porte-à-porte d'octobre 2025

Synthèse des échanges

Au total, **39 personnes** ont été rencontrées et se sont exprimées sur ces sujets.

Répartition des opinions sur l'éolien



- **33 %** se sont prononcées **en faveur** de l'éolien
- **13 %** se sont prononcées **contre**
- **54 %** sont restées **neutre**

Concernant spécifiquement le projet éolien des Terres Lièges

Une grande majorité des habitants rencontrés avait déjà entendu parler, au moins partiellement, de ce projet. Le sondage met en avant de légères différences entre l'opinion des habitants sur l'éolien en général et sur le projet des Terres Lièges mais qui restent courants. A noter qu'il y a autant d'opposition que de soutien de la population au projet des Terres Lièges, ainsi qu'une majorité de personnes neutres :

- **21 %** se sont prononcées **en faveur** du projet éolien des Terres Lièges
- **21 %** se sont prononcées **contre**
- **58 %** sont restées **neutre**

Les échanges ont également permis de répondre aux questions des habitants et de mieux comprendre les réserves exprimées par les personnes opposées au projet.

Ces réserves portent principalement sur :

- L'insertion **paysagère** du projet
- Un **sentiment de saturation**

Malgré ces réserves, chaque échange s'est déroulé dans un climat constructif et a permis d'éclaircir plusieurs points encore flous pour les riverains.

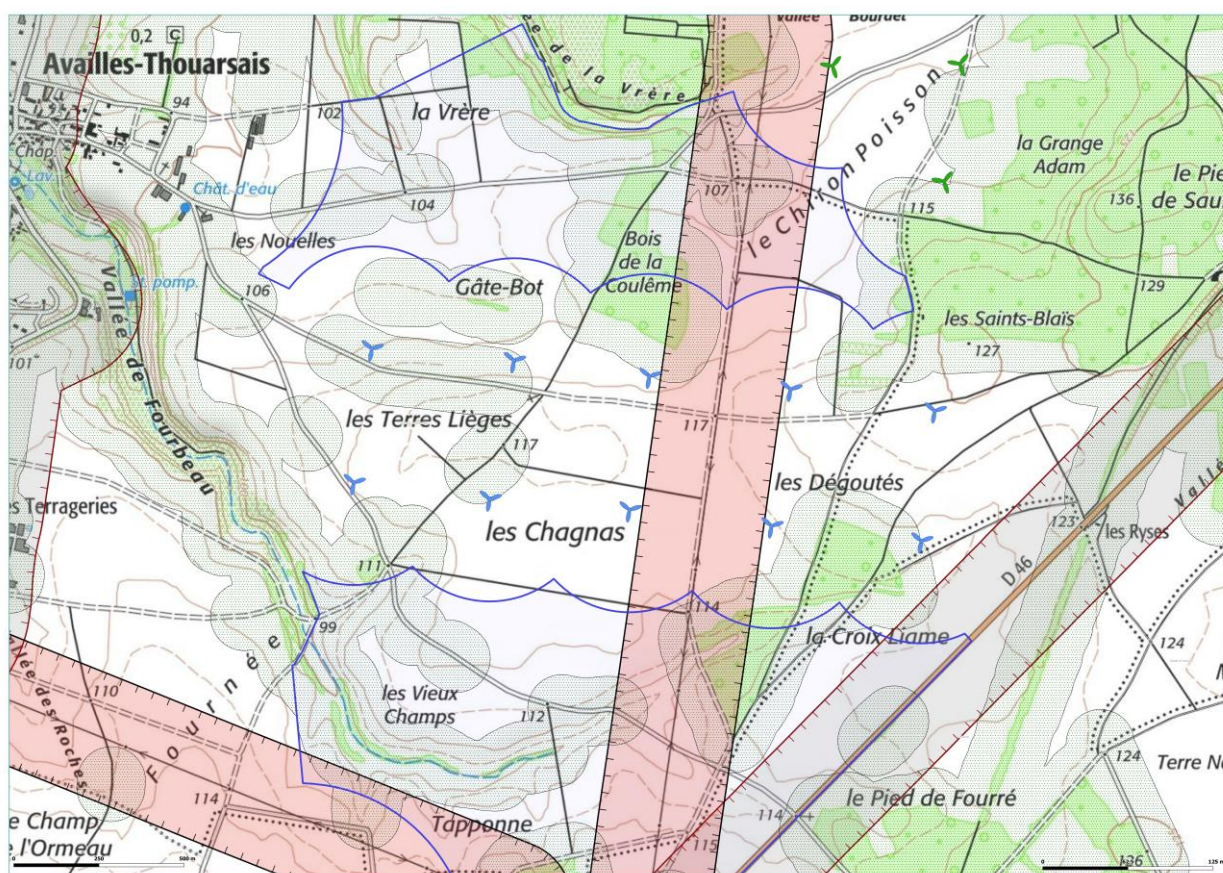
La très grande majorité des personnes rencontrées s'est montrée intéressée par la mise en place de la mesure **ORFE**, qui permettrait une réduction de la facture d'électricité des riverains du projet.

Organiser des temps d'échange ouverts au public

Des commissions pour imaginer le projet ensemble

Deux commissions éoliennes ont été organisées à la salle des associations d'Availles-Thouarsais, la première, le 12 novembre 2025, ayant pour but de présenter les études en cours et donner aux riverains la possibilité de poser leurs questions et ainsi mieux comprendre le projet. La seconde a eu lieu le 17 décembre 2025, ayant pour but de coconstruire l'implantation du parc éolien en tenant compte de toutes les contraintes de la zone d'étude et permettant d'arriver à une implantation relativement distante aux habitations, avec des éoliennes implantées à plus de 1000 mètres des premières habitations.

Les riverains rencontrés lors de la campagne de porte-à-porte et qui souhaitaient participer à la commission éolienne ont été informés de la date et du lieu de cette dernière. Le bulletin d'information n°2 a également permis de diffuser l'information sur la tenue de cette commission. Au total, une quinzaine de riverains ont souhaité participer à cette commission éolienne lors de la campagne de porte-à-porte et la moitié de ce groupe s'est déplacé pour participer aux deux commissions.



Plan imprimé au format A0 pour coconstruire l'implantation du parc éolien

Deux expositions pour présenter le projet et répondre aux questions

Deux expositions publiques ont été organisées au pied de l'éolienne E03 du parc éolien d'Aailles-Thouarsais - Irais, actuellement en exploitation, en juin 2025 puis en juin 2026.

La première exposition, tenue le jeudi 19 juin 2025 de 17h à 20h, avait pour objectif de présenter le projet aux habitants, d'expliquer les études en cours et d'ouvrir un premier temps de dialogue sur les caractéristiques du projet.

La seconde exposition, organisée le mardi 2 juin 2026 de 17h à 20h, a permis de présenter l'avancement du dossier, l'implantation retenue, les résultats des études réalisées et les mesures envisagées dans le cadre de la démarche ERC - éviter, réduire et compenser.

Ce qui a été présenté au public

- La société porteuse du projet ;
- Le contexte du projet sur le territoire ;
- L'avancement des études ;
- Les choix d'implantation ;
- Les photomontages ;
- Les retombées attendues pour le territoire ;
- Les prochaines étapes de la procédure.

Ce qui a été le plus souvent demandé

- Des explications sur l'implantation retenue ;
- Des précisions sur les résultats des études ;
- Des réponses sur l'insertion paysagère ;
- Des informations sur la suite de la procédure.



Ces temps d'échange ont permis de mettre à disposition une information détaillée, mais aussi de répondre directement aux questions du public à plusieurs moments du projet. A chaque exposition, une trentaine de personnes se sont déplacées pour s'informer sur le projet.

Lors des deux expositions, une classe de sixième du collège Voltaire d'Airvault était invitée de 14h à 16h afin de participer à des ateliers pour expliquer le fonctionnement d'une éolienne, les études nécessaires à leur construction, ou encore les différents métiers liés aux projets éoliens. Une visite du pied de l'éolienne en petit groupe permettait à chaque élève de rentrer dans une éolienne.



Animation d'un atelier « visite du pied d'une éolienne » avec les collégiens le 02 juin 2026
Source : collège Voltaire - Airvault (79)

L'aide au financement des factures d'électricité (ORFE) : un accompagnement concret proposé aux riverains

Une mesure présentée tout au long de la concertation

Parmi les sujets qui ont le plus retenu l'attention des habitants figure l'aide ORFE, présentée à plusieurs reprises au cours de la concertation.

Cette aide correspond à une mesure volontaire proposée par le maître d'ouvrage pour contribuer aux dépenses d'électricité des foyers situés à proximité du futur parc éolien. Elle a été expliquée dans les supports d'information, lors du porte-à-porte et pendant les échanges avec les riverains.

D'autres propositions d'accompagnement pour les riverains ont été présentées lors de la 1^{ère} commission éolienne, notamment une aide financière pour soutenir des actions d'économie d'énergie ou de protection de l'environnement des habitants de la commune (installation de panneaux photovoltaïque, remplacement d'une chaudière au fioul par une pompe à chaleur, etc.) ou encore des dispositifs de financement citoyen (ouverture au capital, financement participatif). L'aide ORFE a été privilégiée à travers les échanges grâce à son accessibilité pour tous : il n'est pas nécessaire d'investir une somme conséquente d'argent avant de s'en faire rembourser une partie, elle vient rembourser une dépense courante et difficilement évitable d'un foyer (facture d'électricité).

Comment fonctionne l'aide ?

Le montant proposé par Volkswind France est fixé à 8 500 € par mégawatt installé, soit une contribution annuelle estimée à environ 150€ par foyer pendant 10 ans pour les résidences principales comprises dans la zone d'effet de cette mesure.

L'intérêt de cette mesure est double :

- Accompagner concrètement les riverains les plus proches du projet ;
- Inscrire le projet dans une logique de proximité et de partage territorial.

Au cours des échanges menés sur le terrain, cette mesure a suscité un intérêt marqué de la part des personnes rencontrées. Elle constitue donc un élément important de la démarche d'information et de dialogue autour du projet.

À qui s'adresse l'aide ORFE ?

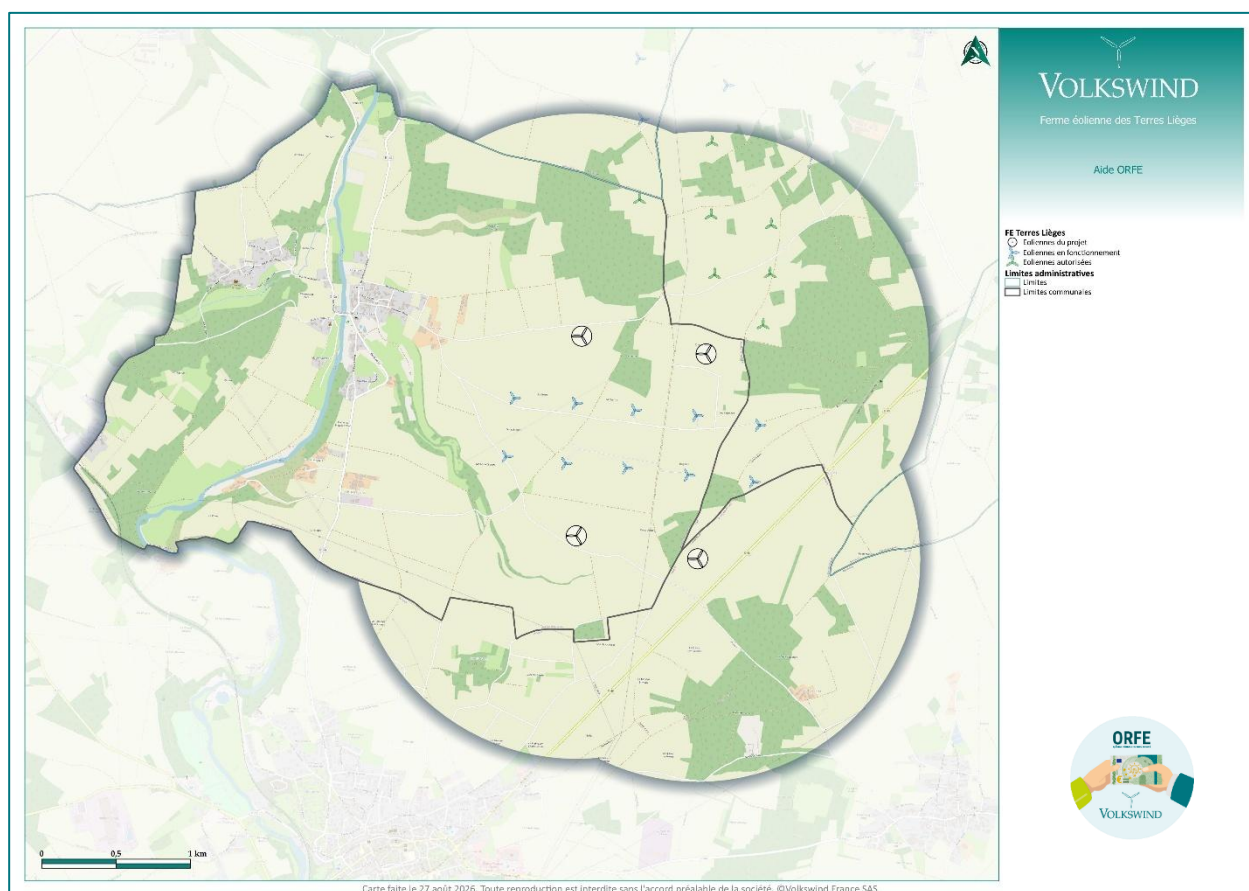


Le dispositif proposé concerne :

- Les résidences principales situées sur la commune d'Availles-Thouarsais ;
- Les résidences principales situées à moins de 1,5km des éoliennes du projet (hameaux de « La Garde » et « Les Patelières » à Airvault).

Le nombre de foyers concernés par ce dispositif est de 95 résidences principales.

La carte ci-après recense l'étendue du dispositif d'aide ORFE :



Rayon d'action du dispositif ORFE sur les communes d'Availles-Thouarsais et Airvault

Échanger avec les élus et les acteurs du territoire

Un dialogue engagé avec les communes

Les communes concernées ont été sollicitées dès les premières étapes du projet. Des échanges ont eu lieu avec la commune d'Availles-Thouarsais à plusieurs moments de l'avancement du dossier, notamment lors d'une présentation en conseil municipal en décembre 2024 pour présenter le projet de refonte des Terres Lièges mais également directement avec M. le Maire régulièrement à l'occasion des différents temps d'information organisés localement.

Il est à noter qu'un changement de municipalité a eu lieu lors des élections municipales de mars 2026 sur la commune d'Availles-Thouarsais impliquant un changement de maire, passant de M. Daniel ROBERT à M. Dominique PAQUEREAU. Plusieurs réunions avec le nouveau représentant de la commune se sont tenues afin de présenter le nouveau projet des Terres Lièges et notre démarche.

La commune d'Airvault a également été sollicitée à plusieurs reprises par courrier et par courriel tout au long du développement du nouveau projet des Terres Lièges. Un temps d'échange a pu être organisé en février 2025 avec M. le Maire pour évoquer les nouvelles études lancées sur le projet. La commune d'Airvault a souhaité communiquer sa position par courrier sur ce nouveau projet des Terres Lièges au porteur de projet dès le départ (février 2025) puis à nouveau en décembre 2025 pour réitérer sa position.

Le comité de projet

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, un comité de projet a été réuni en juillet 2026. Ce temps d'échange avait pour objectif de présenter les caractéristiques du projet avant le dépôt du dossier en préfecture, d'exposer l'état d'avancement des études et de recueillir les observations des collectivités invitées.

Lors de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés :

- Le contexte énergétique ;
- La présentation du projet ;
- Les enseignements des études ;
- La production d'électricité sur le territoire ;
- L'insertion paysagère ;
- Les mesures de bridage possibles ;
- Les prochaines étapes.

Les communes d'implantation ainsi que celles situées à moins de 6km du projet ont été invitées à participer à ce comité de projet, portant le total à 13 communes invitées, à savoir : Availles-Thouarsais, Airvault, Irais, Saint-Généroux, Plaine-et-Vallées, Marnes, Luzay, Moncontour, Assais-Jumeaux, Saint-Loup-Lamairé, Louin, Glénay et Saint-Varent. La communauté de communes Airvaudais - Val du Thouet a également été invitée.

Cinq d'entre elles se sont déplacées pour y participer. La présentation projetée ainsi qu'un compte-rendu détaillé ont ensuite été transmis par mail à toutes les mairies invitées et la présentation a été mise à disposition du public sur le site internet du projet : parc-eolien-terres-lieges.fr/



Marie ROMMEL
Cheffe de Projets - Etudes

Antoine BORÉ
Chef de Projets Développement
& Concertation

Fermes éoliennes des Terres Lièges

Comité de projet

Communes d'Availles-Thouarsais et Airvault

09/07/2026

VOLKSWIND
Axpo Group

Présentation du comité de projet le 9 juillet 2026 à la mairie d'Availles-Thouarsais

Le dialogue avec les élus a accompagné l'avancement du projet, avec des temps d'échanges adaptés aux différentes étapes du dossier.

Échanger avec les services de l'état et les services instructeurs

Un temps de travail pour présenter le projet et recueillir les points de vigilance

Avant le lancement de nouvelles études, les remarques faites par les services instructeurs sur le premier projet ont été étudiées et travaillées permettant d'envisager le développement d'un second projet.

Par la suite, au cours de l'avancement du projet, une réunion avec les services de l'État et les services instructeurs, réalisée le mercredi 25 mars 2026, a permis de présenter le dossier en cours de finalisation, d'exposer les principaux enseignements des études et de recueillir les observations utiles à son instruction.

Ce temps de travail s'est tenu dans une logique de préparation du dossier : il ne s'agissait pas d'un temps de communication au grand public, mais d'un échange technique destiné à vérifier que les principaux enjeux du territoire aient été pris en compte.

Les échanges ont notamment porté sur :

- La biodiversité ;
- L'insertion paysagère ;
- Les modalités de raccordement électrique ;
- La justification des choix d'implantation ;
- Les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser ;
- La prise en compte des effets cumulés avec les projets environnants.

Ces échanges permettent :

- De présenter le projet dans son état d'avancement ;
- D'identifier les principaux points de vigilance soulevés par les services ;
- D'enrichir le dossier avant son dépôt ;
- De mieux préparer la phase d'instruction.

Cette étape montre que la concertation autour du projet ne repose pas uniquement sur l'information locale : elle s'appuie aussi sur un dialogue de travail avec les services compétents, afin de consolider le dossier et de mieux prendre en compte les enjeux identifiés.

Associer les propriétaires-exploitants et tenir compte des réalités agricoles

Un dialogue engagé en amont et poursuivi pendant le développement du projet

Les échanges avec les propriétaires-exploitants de la zone d'étude ont commencé en 2008 avec le développement de la Ferme éolienne d'Availles-Thouarsais – Irais (aujourd'hui en exploitation) puis en 2014 pour le développement du projet d'extension : la Ferme éolienne des Terres Lièges. Près de vingt ans après les premiers échanges avec eux et après avoir vu le premier projet d'extension être refusé, la grande majorité des propriétaires-exploitants a choisi de faire à nouveau confiance à Volkswind pour mener à bien un nouveau projet sur cette zone. Les relations se sont poursuivies tout au long du développement de ce nouveau projet.

Ce dialogue a permis d'avancer avec les personnes directement concernées par les parcelles étudiées, en tenant compte à la fois des enjeux agricoles, des contraintes techniques du projet, des sensibilités environnementales et de l'insertion paysagère recherchée.

Le travail mené ne s'est donc pas limité à une approche foncière. Il a aussi consisté à rechercher un équilibre entre plusieurs réalités du territoire.



Ce que nous avons entendu

Des échanges qui font ressortir des attentes concrètes

Les différents temps de concertation ont permis de mieux identifier les sujets sur lesquels les habitants attendaient avant tout de la clarté. Plus qu'une addition de questions, ces échanges font apparaître trois attentes fortes : comprendre l'insertion du projet dans son environnement, suivre de façon concrète son avancement, et savoir ce qu'il change pour les riverains.

Un point d'attention majeur : l'insertion du projet dans le territoire

Le premier sujet exprimé concerne l'insertion paysagère du projet. Les échanges ont aussi fait ressortir, chez certains habitants, un sentiment de saturation lié à la perception de plusieurs projets dans l'environnement proche.

Ces remarques montrent une attente forte sur la façon dont le projet prend place dans le paysage local et sur la lisibilité des choix d'implantation retenus. Afin de répondre à une partie des interrogations des riverains à ce sujet, un kakémono dédié avec des photomontages réalistes a donc été créé pour l'exposition de juin 2026. Ce kakémono est disponible sur le site internet du projet.

Un besoin de repères simples sur l'avancement du projet

Les habitants ont également exprimé un besoin de comprendre plus concrètement où en était le projet : résultats des études, raisons des choix opérés, étapes à venir et moments auxquels le public pourra continuer à suivre la procédure.

Cette attente confirme l'importance de proposer une information régulière, pédagogique et accessible tout au long du dossier.

Une attention particulière portée aux riverains

Enfin, les échanges ont mis en évidence un intérêt marqué pour tout ce qui concerne directement la vie à proximité du projet, en particulier les mesures d'accompagnement proposées aux riverains, comme l'aide ORFE.

Ce point rappelle qu'au-delà des données techniques, les habitants attendent aussi des éléments très concrets sur ce que le projet signifie à l'échelle locale.

Un autre sujet revient régulièrement dans les échanges avec les riverains : la question de la valeur des biens immobiliers à proximité du projet. Même lorsqu'elle n'est pas la première préoccupation exprimée, cette interrogation est récurrente, car elle touche directement au cadre de vie et au patrimoine des habitants. Elle mérite donc d'être identifiée clairement comme l'un des points d'attention du dialogue local.

Ce que ces échanges nous apprennent :

- Le projet était déjà identifié par une grande partie des personnes rencontrées ;
- Les attentes portent d'abord sur des explications concrètes et compréhensibles ;
- Les démarches de proximité facilitent un dialogue plus direct ;
- L'insertion paysagère reste le principal sujet d'attention.

Présenter ces attentes de manière transparente permet de mieux rendre compte de la réalité de la concertation : un dialogue utile et concret sur les sujets qui comptent réellement pour le territoire.

Ce que la concertation a apporté au projet

Informar, expliquer, clarifier et suivre dans le temps

La concertation a d'abord permis d'informer progressivement le territoire à mesure de l'avancement du projet. Elle a donné plusieurs occasions de présenter les études, de partager les choix opérés et de répondre aux questions exprimées localement.

Elle a aussi permis de mettre en place plusieurs formats complémentaires :

- Des supports écrits pour diffuser l'information largement ;
- Des temps d'échanges en mairie pour approfondir les sujets ;
- Une démarche de porte-à-porte pour aller au-devant des riverains ;
- Une commission éolienne pour choisir avec les riverains du projet l'implantation la plus adaptée au territoire en fonction de toutes les contraintes de la zone d'étude ;
- Un site internet pour suivre le projet dans la durée.

Enfin, elle a contribué à rendre plus lisibles et accessibles certains sujets souvent perçus comme techniques : les études en cours, les raisons du scénario retenu, les mesures d'accompagnement du projet et le calendrier de la procédure.

Ce que cela a concrètement permis

- Mieux faire connaître le projet et ses étapes ;
- Ouvrir plusieurs occasions d'échanges ;
- Identifier les principaux points d'attention du territoire ;
- Apporter des réponses au fur et à mesure de l'avancement du dossier ;
- Trouver l'implantation la plus adaptée au territoire selon les riverains ;
- Eloigner les éoliennes à plus d'1km des habitations ;
- Mettre à disposition une information accessible dans le temps.

La concertation ne supprime pas toutes les interrogations, mais elle permet de les exprimer, de les documenter et d'y répondre avec davantage de clarté.

Les prochaines étapes

Comment le projet va continuer à être instruit

Après le dépôt du dossier, le projet entre dans une phase d'instruction par les services compétents. Cette étape permet d'examiner le dossier dans son ensemble, de recueillir les avis nécessaires et de préparer la suite de la procédure.

Une consultation publique sera ensuite organisée pendant une durée de trois mois. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler une contribution soit en mairie, soit sur le registre numérique dédié. Deux réunions publiques viendront accompagner cette étape : une réunion d'ouverture au lancement de la consultation, puis une réunion de clôture à son issue, afin de permettre au public de s'informer, de poser ses questions et de s'exprimer dans un cadre clair et accessible.



L'objectif reste le même : permettre à chacun de comprendre où en est le projet et à quels moments il peut suivre la procédure.

Deux comités de suivi sont également prévus : le premier avant la construction permettant notamment d'informer la population en amont du commencement des travaux et le second à la fin de la première année d'exploitation afin de permettre aux riverains de faire remonter leurs remarques sur le projet éolien des Terres Lièges.

La concertation déjà menée autour du projet ne remplace pas les étapes officielles de consultation. Elle les complète, en permettant d'informer plus tôt et plus régulièrement sur l'avancement du dossier.

Pour rester informé

Suivre l'actualité du projet et retrouver les informations utiles

Le site internet du projet permet de retrouver les informations déjà partagées au public et de suivre l'évolution du dossier dans le temps.

Les bulletins d'information diffusés au cours de la concertation peuvent également y être consultés, de même que les principales informations utiles pour comprendre les prochaines étapes.

Cette synthèse a été conçue pour rendre la démarche de concertation plus lisible, plus concrète et plus accessible à tous.

Volkswind France

Bureau de Limoges
Aéroport Limoges-Bellegarde
87100 LIMOGES

05 55 48 38 97
info@volkswind.com

www.volkswind.com

SAS au capital de 1 472 189 €
RCS Paris 439 906 934